



Probleme d'extention de contrat

Par **dede71**, le **08/04/2013** à **16:40**

bonjour

'ai installé des panneaux photovoltaïque par un professionnel le 14/02/2011. Dans la facture, l'onduleur est garantie de 20ans. Actuellement quand j'ai téléphoné chez le fournisseur je suis très surpris que la garantie que de 5ans. Mon grand souci c'est : l'installateur n'existe plus parce qu'il est en faillite. Dans ce cas, qu'est ce qu'il faut faire ? Merci

Par **moisse**, le **08/04/2013** à **17:42**

Vous évoquez une extension de garantie contractuelle. Il serait étonnant que votre vendeur conserve la charge par devers lui sans la transférer auprès d'un assureur. C'est donc lui qu'il faut identifier, vous n'avez aucun moyen d'attirer le constructeur qui n'est pas du croire de son revendeur et de ses éventuelles lubies commerciales.